



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 04/17
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 210'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR AU CENTRE 59
(IMMEUBLE DE L'AUBERGE COMMUNALE, SALLE DU CONSEIL
ET APPARTEMENTS)

Saint-Sulpice, le 10 avril 2017

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 210'000.- POUR LE
REMPACEMENT DU SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR AU CENTRE 59
(IMMEUBLE DE L'AUBERGE COMMUNALE, SALLE DU CONSEIL ET APPARTEMENTS)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité de Saint-Sulpice vous présente ci-dessous une demande de crédit pour le remplacement du système de production de chaleur de l'immeuble de la rue du Centre 59, soit pour l'Auberge Communale, la salle du Conseil Communal et les appartements attenants.

Ce crédit de réaménagement consiste à financer :

- le remplacement de la chaudière actuelle par une nouvelle, compatible avec un brûleur à gaz,
- le remplacement du brûleur à gaz actuellement en location par l'acquisition définitive d'un nouveau,
- l'installation d'un nouveau panneau de commande électrique,
- l'extraction de l'ancienne citerne à mazout de 80'000 litres et sa destruction,
- l'assainissement du bassin de rétention et sa mise en inactivité.

2. SITUATION ACTUELLE

Le bâtiment de l'Auberge communale et ses attenants ont été construits en 1984. À l'époque, le système de production de chaleur était composé d'une chaudière, d'un brûleur à mazout et d'une citerne d'une capacité de 80'000 litres.

Mis à part les révisions légales effectuées par les entreprises agréées (soit la révision de la citerne, la maintenance du brûleur et l'inspection effectuée par les ramoneurs), il ne semble pas avoir eu d'autres interventions majeures jusqu'en février 2016.

En date du 10 février 2016, l'entreprise Check Citerne Services à Bussigny informe par courrier notre gérance, Golay Immobilier SA à Lausanne des éléments suivants, (nous citons) :
" Lors de la visite de contrôle qui a lieu tous les 10 ans, nous avons constaté que le toit de la citerne est percé et aussi très rouillé sur une grande surface de 7 à 8 m², suite à des infiltrations d'eau par la dalle de béton. Les parois commencent à être rouillées elles aussi. "

Check Citerne Service a aussitôt avisé le service de la protection des eaux de l'Etat de Vaud comme le veut la procédure. Celui-ci nous octroie alors un délai de 3 mois (soit jusqu'en fin mai 2016) pour réparer ou pour mettre hors service la dite citerne.

Durant l'été et jusqu'au début décembre, aucune action n'a été prise ni par la Municipalité sortante, ni par la nouvelle Municipalité. Plusieurs locataires, de même que le restaurant, ont

manifestement relevé le fait que des émanations d'odeurs fortes de mazout parcourraient les locaux ainsi que les caves. Ils en ont fait part à la gérance par écrit.

Lors de la transmission du dicastère des bâtiments communaux, le nouveau municipal en charge a été alerté par la gérance, au début décembre 2016. C'est dans l'urgence que ce dernier et un mandataire décidèrent des travaux à faire, soit :

- installer une connexion de gaz à haut débit de la rue du Centre au bâtiment,
- installer un brûleur à gaz, adapté provisoirement à l'ancienne chaudière,
- mettre hors service la citerne par le retrait du mazout restant et par un assainissement provisoire de ladite citerne.

Les travaux ont été exécutés dans un délai très court et dans le cadre de la compétence financière de la Municipalité soit de CHF 49'500.-. À la suite de ces travaux, la production de chaleur a fonctionné normalement et, aux dires des locataires, d'un niveau supérieur à l'ancien système.

Il s'agit maintenant de finaliser la mise en conformité du nouveau système et ceci de manière définitive, si possible durant l'été 2017.

3. SOLUTIONS DE REMPLACEMENT ET MISE À JOUR

La Municipalité soumet donc à votre approbation :

- a) le remplacement de la chaudière compatible gaz,
- b) l'installation d'un brûleur à gaz définitif,
- c) l'extraction de la citerne et sa destruction,
- d) la mise à jour de la partie électrique,
- e) la mise à jour du système de ventilation,
- f) l'assainissement des lieux.

Déroulement prévu pour ces travaux : durant juillet et août 2017

4. COÛTS

La récapitulation des coûts est la suivante :

Gros œuvre	CHF	17'280.-
Electricité	CHF	8'640.-
Extraction de la citerne	CHF	10'584.-
Chauffage	CHF	135'000.-
Chauffage ventilation	CHF	16'200.-
Sanitaire	CHF	4'644.-
Divers (3.3 %)	CHF	6'852.-
Honoraire surveillance des travaux	CHF	10'800.-
Total TTC	CHF	210'000.-

5. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 04/17
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement de la production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'Auberge communale, du Conseil communal et des appartements attenants),
- de financer ces travaux par la trésorerie courante,
- d'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision « aménagements généraux », dont le solde ascende à CHF 7'900'578.22 au 31.12.2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire e.r.



A. Clerc

N. Ray

Délégué municipal : M. Marcel-A. Panzera